



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 22 janvier 2001 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger  
Mario Lasalle  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel-Savignac  
Michel Landry  
André Picard  
Gaétan Lacombe

**014-2001**

**Avis de motion - amendement au règlement 99-049 sur le stationnement**

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'il sera présenté à une prochaine séance, pour approbation, un règlement amendant le règlement 99-049 relatif au stationnement dans les rues de la municipalité de Crabtree.

**R 015-2001**

**Engagement de deux (2) nouveaux pompiers**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'entériner la recommandation de notre directeur du service des incendies, monsieur Sébastien Toustou et d'embaucher Martin Bruneau et Steve Foster à titre de pompier à temps partiel au sein de la brigade des pompiers de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**R 016-2001**

**Modification à la résolution R 008-2001**

Attendu que la municipalité a adopté, le 8 janvier 2001, la résolution R 008-2001 par laquelle elle accepte de retenir une publicité dans le journal l'Action lors de la parution d'une monographie de Crabtree;

Attendu qu'il y a lieu de retenir un espace plus grand afin d'y intégrer notre programme de promotion d'incitation à la construction;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu de modifier la résolution R 008-2001 et de retenir une publicité d'une demie page au prix de 750\$ pour la parution d'une monographie de Crabtree dans l'édition du journal l'Action du 4 février prochain.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Programme de promotion, d'encouragement et d'incitation à la construction

Considérant que la municipalité de Crabtree désire favoriser, promouvoir et encourager l'aide aux familles qui s'établissent sur son territoire;

Considérant que plusieurs commerçants, professionnels, industriels et organismes ont indiqué au Conseil municipal qu'ils désiraient s'impliquer avec la municipalité dans la réalisation d'un tel objectif;

Considérant que dans une telle perspective de concertation, la municipalité se doit de répondre favorablement à ces attentes;

Considérant que la municipalité est d'avis qu'il y a lieu de confier à un comité le mandat de réaliser ce programme;

Considérant que la municipalité dispose des pouvoirs nécessaires en ce sens tant en vertu des dispositions de l'article 82 que de l'article 8 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. La municipalité procède à la formation d'un comité de promotion, développement et bien-être qui sera composé de cinq (5) membres, dont deux (2) qui sont membres du Conseil municipal et trois (3) contribuables intéressés à s'impliquer dans ce programme;
3. Le mandat de ce comité se termine le 31 décembre 2001, sujet à toute prolongation décrétée par le Conseil municipal;
4. Un budget de 3 000 \$ soit accordé à ce comité, à charge d'utiliser cette somme en conformité avec l'exécution de son mandat;
5. Le mandat de ce comité consiste notamment à promouvoir, encourager et initier des mesures visant à favoriser l'implantation et le développement d'activités industrielles, commerciales, culturelles, sportives et touristiques, à savoir:
  - a) Mettre en place des programmes et des mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs;
  - b) Favoriser l'établissement sur le territoire de la municipalité de nouvelles familles à titre de propriétaires;



No de résolution  
ou annotation

- c) Favoriser l'accessibilité aux différents services offerts par la municipalité à ces familles;
  - d) Adopter toute mesure de nature financière qu'il pourrait juger pertinente pour atteindre ces objectifs;
  - e) De façon générale, promouvoir le développement de la municipalité;
6. Le comité est autorisé à obtenir le support et l'appui financier de tout organisme ou individu partageant les objectifs privilégiés par le comité et à recevoir les contributions et les argents de ces entités juridiques pour les dépenser dans le cadre de son mandat;
  7. Le comité devra, à tous les trois (3) mois, fournir un rapport au Conseil municipal de ses activités promotionnelles et financières, et fournir toutes les informations que le Conseil pourra juger pertinentes quant à son opération;
  8. Le montant de budget accordé au comité est relatif à l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2001, et sera versé en fonction des besoins du comité, sur demande déposée au Conseil municipal à cet effet;
  9. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à émettre les chèques nécessaires à ces fins, en conformité avec la présente résolution, et jusqu'à concurrence du budget établi;
  10. Le comité est autorisé à ouvrir un compte dans une institution financière pour ses besoins, sans pouvoir d'emprunt, et à l'expiration du mandat du comité, celui-ci doit faire une reddition du compte au Conseil municipal et lui remettre tous les argents inutilisés;
  11. Le comité verra à établir ses règles de gestion interne;
  12. Tous les membres de ce comité doivent y siéger bénévolement.

**ADOPTÉ**

**R 018-2001**

**Formation du comité de promotion, d'encouragement et d'incitation à la construction**

Considérant la décision du Conseil municipal de former un comité par sa résolution numéro R 017-2001;

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux (2) représentants du Conseil municipal à ce comité;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brouseau, et unanimement résolu:



No de résolution  
ou annotation

1. Que les personnes suivantes soient nommées au comité:

Gilles Granger  
Michel Landry

2. Le nom des trois (3) autres membres du comité soit transmis à celui-ci pour acceptation.

**ADOPTÉ**

**R 019-2001**

**Activité de financement de Centraide Lanaudière**

Attendu que Centraide Lanaudière organise une activité de financement "Serveur d'un soir" et que notre maire, Denis Laporte, y participe;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'encourager notre maire et d'autoriser la municipalité à défrayer le coût du repas pour les élus intéressés à participer à cette activité.

**ADOPTÉ**

**R 020-2001**

**Activité de financement au profit des cuisines collectives**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 10 \$ chacun pour le Dîner Spaghetti au profit des cuisines collectives de Crabtree qui aura lieu le 28 janvier 2001 et d'y déléguer les membres du Conseil municipal intéressés.

**ADOPTÉ**

**R 021-2001**

**Proclamation du mois de février Mois du Cœur**

La Fondation des maladies du Cœur du Québec, forte de l'engagement de ses bénévoles, de ses employés et de ses donateurs, a pour mission de promouvoir la santé du cœur en recueillant des fonds afin d'appuyer la recherche et la prévention des maladies cardiovasculaires et des accidents vasculaires cérébraux au Québec.

Par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes. Le soutien que vous apportez à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

Afficher son cœur à titre de municipalité, c'est démontrer sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de nos concitoyens. À toutes les 27 minutes, quelqu'un meurt d'une maladie du cœur, toujours première cause de décès, non seulement dans notre province, mais partout au Pays et en Amérique du Nord.



No de résolution  
ou annotation

En ma qualité de maire et appuyé par les membres du Conseil municipal de Crabtree, je proclame Février, mois du cœur et j'encourage les conseillers et toute la population à "Afficher son cœur"!

**ADOPTÉ**

**R 022-2001**

**Inscription au tournoi de curling des marchands**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'inscrire une équipe de quatre (4) joueurs au tournoi de curling annuel des marchands, au montant de 160 \$ et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

**R 023-2001**

**Projet de revitalisation du centre ville (clinique médicale, pharmacie, épicerie et stationnement municipal)**

Considérant les résolutions déjà adoptées par la municipalité sous les numéros R 277-2000, R 278-2000 et R 297-2000;

Considérant les informations obtenues de notre procureur concernant le cheminement de ce dossier, tel qu'il appert de son rapport;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à ce rapport;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry et résolu à l'unanimité:

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. La municipalité autorise l'émission d'un chèque au montant de 1 500 \$ à l'ordre de Dunton Rainville en fidéicommis afin de couvrir certains déboursés en rapport avec le cheminement de ce dossier;
3. Le maire et le directeur général soient autorisés à donner suite aux démarches déjà entreprises dans ce dossier, de façon à favoriser la réalisation du projet auquel il est fait référence dans les susdites résolutions, sujet à l'approbation finale du Conseil municipal lorsque l'ensemble des conditions auront été établies à la suite des recommandations de notre procureur.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 20:12 heures.**

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec-trés